



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR
Service Central de la Statistique
et des Études économiques

Programme statistique

2006

adopté par le Conseil Supérieur de la Statistique le 31 mars 2006

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1. OBJECTIFS STRATEGIQUES 2006	5
1.1 Division A – Services généraux	5
1.1.1 Unité A1 – Centralisation statistique et diffusion.....	5
1.1.2 Unité A4 – Répertoire des entreprises	6
1.1.3 Unité A5 – Bibliothèque et formation.....	7
1.1.4 Unité A6 – Centrale des bilans.....	8
1.2 Division B – Statistiques sociales	10
1.2.1 Unité B1 – Prix à la consommation – Bâtiment et logement.....	10
1.2.2 Unité B2 – Emploi.....	10
1.2.3 Unité B3 – Salaires, Coût du Travail	11
1.2.4 Unité B4 - Population	11
1.2.5 Rapports et études, Projets.....	13
1.3 Division C – Comptes nationaux, conjoncture, statistiques l'entreprises.....	15
1.3.1 Unité C1 – Comptes nationaux	15
1.3.2 Unité C2 – Conjoncture, prévision, modélisation	17
1.3.3 Unité C3 – Statistiques d'entreprises	19
1.3.4 Unité C4 – Statistiques à court terme.....	19
1.3.5 Unité C5 – Transports, agriculture	21
1.3.6 Unité C6 – Statistiques R&D, économie nouvelle, environnement, tourisme	22
1.4 Division D – Statistiques économiques extérieures.....	24
1.4.1 Objectifs et défis transversaux des statistiques économiques extérieures.....	24
1.4.2 Unité D1 – Commerce extérieur.....	25
1.4.3 Unité D2 – Investissements directs étrangers.....	26
1.4.4 Unité D3 – Balance des paiements – collecte.....	26
1.4.5 Unité D4 – Balance des paiements – production	26
1.5 Récapitulatif des objectifs pour 2006	28
2. ETUDES ET RECHERCHE	32
3. STATISTIQUES ET SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE.....	34
4. COLLOQUES, CONFERENCES ET SEMINAIRES.....	35

INTRODUCTION

Le règlement grand-ducal du 29 mars 1974 créant le "Conseil supérieur de la Statistique" impose au STATEC de soumettre un "programme de travail" comprenant les tâches à réaliser. Etablir un programme des travaux futurs, le notifier aux autorités et le rendre public est une exigence qui fait également partie du nouveau "Code de conduite de la statistique européenne". Cette pratique fait écho au programme statistique annuel et quinquennal mis au point par la Commission européenne et approuvé par le Conseil.

Dans sa séance de mars 2006, après débat contradictoire, les membres du Conseil statistique ont donné **un avis positif unanime** tant sur le bilan 2005 que sur le programme de travail pour 2006.

Cette démarche a de nombreux avantages: elle permet de rendre les travaux du STATEC plus transparents, d'exposer les moyens budgétaires et humains alloués par l'Etat ou par d'autres organisations à la mise en œuvre des tâches, de délimiter concrètement les missions conférées au STATEC dans l'exécution des lois et règlements (y compris communautaires), mais aussi de fixer des objectifs et de mesurer les progrès accomplis.

Le présent programme statistique doit également être approuvé par le Ministre de tutelle, le Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur, qui a la charge de coordonner les travaux statistiques au Grand-Duché de Luxembourg. Une concertation avec les besoins d'autres départements et administrations est donc essentielle. Sans accord sur les objectifs prioritaires de collecte et d'analyse, les ressources humaines et financières risquent d'être mal investies ou de faire double emploi avec les initiatives publiques et privées spontanées. Le programme de travail doit aussi permettre de maîtriser la planification des tâches à court et moyen terme.

Une fois adopté, il appartient au Ministre de tutelle de notifier le présent programme de travail aux membres du Gouvernement. Formellement, la procédure reste encore assez fruste: elle gagne à être complétée et précisée dans la nouvelle loi cadre et dans les règlements d'exécution en préparation.

Le STATEC a pris l'habitude de réunir une séance spéciale du planning mensuel, qui regroupe tous les responsables du STATEC (chefs d'unité et chefs de division), afin de faire le bilan de l'année écoulée et de fixer les objectifs prioritaires pour l'année suivante en fonction des ressources disponibles et des échéances, surtout communautaires, parfois nationales. Chaque unité procède au bilan des avancées ou des obstacles, détaille les retards accumulés et puis fixe des objectifs stratégiques qu'elle s'engage à réaliser.

Cette année, le programme statistique se traduit surtout par le réalisme et la volonté de consolider les résultats acquis. C'est le cas de la pièce maîtresse que sont les comptes nationaux, soumis à une grande révision en 2005 et qui a buté sur de nombreux problèmes méthodologiques.

La requête du Gouvernement de réduire la charge administrative excessive sur les entreprises et les ménages impose une coordination plus étroite entre les enquêtes et le recours plus intensif aux données administratives. Cet exercice est cependant voué à l'échec en l'absence d'une nouvelle loi cadre du STATEC permettant à ce dernier de recouvrer pleinement la fonction de "centralisation", seule façon de coordonner les besoins et les offres de statistiques officielles. Cette fonction s'est diluée au fur et à mesure que de nouvelles instances (CEPS, BCL) productrices des données ou des organismes utilisateurs (observatoires) sont venus s'ajouter.

Une enquête de TNS-ILRES commanditée par le Ministère des Classes Moyennes a trouvé qu'un tiers des entreprises enquêtées avaient du mal à comprendre l'utilité des statistiques tout en reconnaissant la qualité des relations avec le STATEC.

Le STATEC se propose donc de renforcer son plan de communication qui s'appuie largement sur le "Portail statistique" (www.statistiques.public.lu), grâce auquel toutes les statistiques, même celles qui ne sont pas produites par le STATEC sont diffusées. Ce plan comprend aussi des événements tel des conférences, séminaires, colloques co-organisés avec d'autres partenaires institutionnels. La liste des publications sera diversifiée et augmentée. Le site Intranet permet de fluidifier et d'amplifier la communication à l'intérieur du STATEC, car il n'y a pas de bonne communication extérieure si l'information n'est pas largement diffusée et partagée par tous.

Au niveau de la production statistique, il faut relever quelques éléments phare:

- l'établissement des comptes financiers, où le Luxembourg a accumulé un retard considérable par rapport à ses obligations communautaires (Conseil et BCE);
- la Centrale des Bilans qui a besoin du cadre légal, en particulier (ressort du Ministère de la Justice) bénéficie de la préparation conceptuelle et informatique du STATEC et du Registre de Commerce;
- l'enquête "Budgets des Ménages" doit livrer les premiers résultats pour une repondération de l'indice des prix à la consommation;
- Intrastat sera encore optimisé.

Au niveau de l'analyse, il faut relever la réalisation de projets de recherche en collaboration avec le CRP-Henri Tudor grâce au soutien de l'Observatoire de la Compétitivité (Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur). Ces recherches s'inscrivent dans un cadre communautaire et portent sur la productivité, l'innovation et l'entrepreneuriat. La collaboration avec la LIS (Luxembourg Income Study) permet d'analyser la base de donnée EU-SILC sur la cohésion sociale.

Le débat et l'échange d'idées au sein du STATEC, mais aussi avec les représentants des administrations et des départements ministériels, joue un rôle crucial pour approfondir les analyses et faciliter la communication. Le "séminaire économique" du STATEC rassemble des experts pour donner leur avis sur les travaux du STATEC avant leur publication. Le séminaire sera encore dynamisé.

La formation continue vise à développer les capacités analytiques des collaborateurs en informatique, statistique descriptive et en économétrie. La base documentaire de la bibliothèque sous forme papier ne va pas connaître d'expansion significative, mais la mise en réseau des ressources documentaires de l'Etat sous l'égide de la Bibliothèque Nationale devrait diversifier l'offre disponible en sciences économiques.

Dr Serge Allegrezza
Directeur

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES 2006

1.1 Division A – Services généraux

1.1.1 Unité A1 – Centralisation statistique et diffusion

L'objectif central pour 2006 est de consolider les efforts réalisés en 2005. De nouveaux projets ne seront pas entamés avant d'avoir assuré la pérennité des réalisations actuelles.

Points à consolider/poursuivre:

- Consolidation de la qualité de la **communication** externe et interne. Des améliorations sont envisageables dans l'organisation de la journée de la presse, la collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et le Service Information et Presse.
- Conférence "En route vers Lisbonne".
- Procédures de production et de diffusion des **publications**: Il faudra tenter de réduire l'écart entre le moment de la présentation des études et leur impression/diffusion.
- Portail statistique: à partir du moment où le service eGouvernement donnera le feu vert pour l'utilisation de la nouvelle charte graphique, la réalisation des versions allemande et anglaise du portail sera entamée.
- Site de présentation du STATEC: Les travaux vont aboutir en 2006.
- "En savoir plus sur le STATEC": Une nouvelle version de la présentation du STATEC sera publiée en 2006.
- Portail statistique de la Grande Région: La préparation du portail et de l'Intranet a bien avancé. Début décembre un prototype a été mis en ligne pour des premiers tests. En 2006 le Groupe de travail "Statistiques" de la Grande Région devra convertir la base de données existante dans la nouvelle base qui alimentera le portail. A moyen terme, ces nouveaux outils permettront de rationaliser la production de documentations statistiques sur la Grande Région.

Liste des publications annoncées pour 2006

- Annuaire statistique – nouvelle version
- Le Luxembourg en chiffres 2006
- Note de conjoncture – 3 numéros
- Conjoncture flash – 12 éditions
- Répertoire des entreprises – 2 volumes (alphabétique et systématique)
- Indicateurs rapides – 13 séries
- Bulletin du STATEC – entre autre:
 - Démographie des entreprises 1997-2003
 - Les activités illégales liées à la drogue
 - Tourisme, Statistiques d'hébergement 2003 - 2005, Arrivées et nuitées, taux d'occupation
 - Les TIC en 2005
 - Tourismusvolumen und Reiseverhalten der Wohnbevölkerung des Großherzogtums Luxemburg 2005
 - Les bâtiments achevés en 2004
 - Le parc automobile au 1.1.2006
 - Les coûts salariaux : Définitions, comparaison au niveau national, régional et européen.
 - Recensement agricole 2005
 - Les relations économiques extérieures du Luxembourg

- Économie et statistique – 9 études sont disponibles, d'autres suivront.
- Cahiers économiques, notamment:
 - MODUX
 - Rapport sur la compétitivité du Luxembourg
 - Le marché du travail luxembourgeois est-il segmenté? Enseignements de l'ESS2002
 - Gender pay gap
 - Productivité et TIC
 - Innovation
 - Travail et cohésion sociale
 - Entrepreneuriat, enquête communautaire FOBS (Factors of Business Success)
 - Centrale des Bilans et analyse financière
- Collaboration transfrontalière – Statistiques en bref 2006. A paru en février 2006.
- Kaléidoscope de l'économie luxembourgeoise 2006. Une maison d'édition sera choisie avant les vacances d'été 2006.
- En savoir plus sur le STATEC. Une édition bilingue (FR/EN) devrait sortir début de l'année 2006.
- Les études et recherche (cf. pt. 2 page 31) font l'objet de publications du STATEC

1.1.2 Unité A4 – Répertoire des entreprises

1. Implémentation de la NACELUX Rév. 2, version révisée de la NACELUX Rév. 1.2

Le règlement à adopter sur la révision de la NACE Rév. 1.2 prévoit en principe que toutes les statistiques à transmettre à Eurostat à partir de 2008 doivent être conformes à la NACE Rév. 2. La révision de la version luxembourgeoise de la NACE doit donc être finalisée pour fin 2007. Vu l'envergure du projet et les ressources en personnel impliquées (Unité A4 et autres unités), les travaux préparatoires doivent débuter en 2006.

Travaux à prévoir:

- analyse de l'envergure des unités à reclasser
- prévoir la possibilité d'un double encodage pour les nouvelles unités
- refonte de la structure de la NACELUX
- refonte des notes explicatives de la NACELUX
- refonte des tables concernées de la banque de données
- enquêtes à prévoir auprès des unités à reclasser

2. Projet "Facteurs de succès des entreprises"

Le projet qui a été entamé en 2005 sera finalisé en 2006.

Travaux restant à réaliser:

- clôture de l'enquête en fonction du taux de participation des entreprises enquêtées
- programmation de l'application (SAS) permettant l'assemblage et la transmission des données dans les formats convenus avec Eurostat
- rédaction d'un rapport méthodologique
- réalisation d'une étude économique sur les résultats obtenus

3. Projet "Démographie des entreprises"

La participation à ce projet n'est pas obligatoire à l'heure actuelle de sorte que sa continuation dépendra des ressources disponibles en personnel. Vu l'intérêt politique des données à produire (Processus de

Lisbonne, Observatoire de la Compétitivité), l'objectif stratégique sera d'assurer la production des nouvelles données en 2006 par les ressources existantes.

Les résultats obtenus lors des dernières participations feront l'objet d'une publication dans le cadre d'un bulletin du STATEC. Vu les engagements déjà pris avec l'Imprimerie, celui-ci doit être prêt au plus tard pour février 2006.

4. Autres objectifs

Les objectifs repris ci-après ont déjà été fixés en 2004. Leur réalisation, même partielle, au cours de l'année à venir dépendra des ressources en personnel disponibles.

4.1 Reprogrammation et Intégration des groupes d'entreprises

Le nouveau règlement oblige d'intégrer les groupes d'entreprises. A cet effet il faut d'abord revoir et reprogrammer partiellement l'application informatique. Ensuite il faut intégrer les informations actuellement connues sur les groupes d'entreprises. Plus généralement nous examinerons la qualité des informations contenues dans les banques de données de fournisseurs commerciaux (p.ex.: D&B et van Dijk). Ces travaux s'insèrent dans la construction de bases statistiques en matière de globalisation, FATS etc. Il faudra également prévoir l'automatisation d'un certain nombre de procédures informatiques.

4.2 Le répertoire comme cadre des enquêtes d'entreprises

Le répertoire des entreprises n'est pas encore le cadre de référence intégré des enquêtes auprès des entreprises. Certes les échantillons sont tirés à partir du répertoire, des estimations sont faites à l'aide des données emploi salarié et chiffre d'affaires. Mais l'intégration s'arrête là, à part pour les indicateurs à court terme.

Deux extensions sont envisageables:

- a) Dans une première phase, le répertoire peut être étendu pour gérer les envois et rentrées des questionnaires adressés aux entreprises. Ceci permettra de mieux évaluer la charge administrative. De plus il y aurait harmonisation des bases d'enquêtes auprès des entreprises. Il faudra examiner quel type d'unités il faudrait ajouter au répertoire (unités d'activité économique, unités d'activités économiques locales). Ceci nécessite évidemment une étude approfondie et un important travail de programmation.
- b) Dans une deuxième étape l'on pourrait aussi rattacher les micro-données (annuelles) aux unités du répertoire (VAB, investissements, ...)

4.3 Extension de la couverture du répertoire

La révision du règlement répertoire prévoit d'étendre la couverture à l'agriculture et au secteur public. Il faudra se coordonner avec le Service d'économie rural pour examiner la question des unités utilisées dans l'agriculture. Il en va de même pour le secteur public où les premiers jalons ont déjà été posés.

1.1.3 Unité A5 – Bibliothèque et formation

1. Formation

Un certain nombre de formations sont prévues dans le cadre de l'INAP:

- L'ordinateur en réseau
- Méthodologie de programmation – initiation
- Utilisation de l'outil Excel au sein du STATEC
- SAS V8 Cours fondamental
- Initiation aux techniques statistiques

On peut y ajouter 2 cours qui ont été transférés de la partie spécifique du STATEC à la partie générale du programme de formation continue de l'INAP:

- modélisation macro-économique (cours de base)
- modélisation macro-économique (cours de perfectionnement);

ainsi que:

- les cours Excel de la partie générale du programme de l'INAP
 - un cours sur l'économie luxembourgeoisetenus par des agents du STATEC.

De plus:

- cours de statistique avancée et d'économétrie:
 - o modèles logit sous stata
 - o modèles d'équilibre général calculable
 - o state space models
 - o économétrie de panel
 - o technique de prospective

En principe la "nouvelle méthode" de recensement des besoins de formation sera appliquée à partir de 2006 pour le programme de l'INAP de 2007.

2. Bibliothèque

A partir de la fin de l'année 2004, environ 1 100 références bibliographiques de livres se trouvant à la bibliothèque du STATEC ont été insérées dans le catalogue commun du réseau des bibliothèques luxembourgeoises.

Depuis 2001, la publication "Repères bibliographiques concernant l'évolution économique et sociale ..." est régulièrement mise à jour. Elle a augmenté d'environ 260 pages, soit au moins 3 000 nouvelles références (au moins 700 nouvelles références par an).

Pour 2006/7 il reste à introduire dans la bibliographie ("Repères bibliographiques ..."), les nombreux mémoires (thèses) réalisés au sujet du Luxembourg à l'université de Louvain et à l'ULB. Cela ajoutera à l'intérêt de la bibliographie thématique. On peut alors éventuellement envisager une réédition (revue et augmentée) des repères bibliographiques dans les deux ans.

En 2006 on établira également des contacts avec la BNL en vue d'une numérisation éventuelle des publications statistiques des instituts statistiques successifs depuis 1900 (une sorte de "bibliothèque statistique numérisée" sur le Luxembourg). Les documents à numériser occupent environ une dizaine de mètres linéaires de rayonnages et constituent certainement un élément fondamental de la "mémoire" du pays dans le domaine économique et social. En principe, un tel projet devrait intéresser la BNL, l'Université du Luxembourg et le Ministère de la recherche ...

1.1.4 Unité A6 – Centrale des bilans

1. Le dépôt papier et les formulaires

A partir de janvier 2006 les sociétés commerciales devront en principe déposer leurs comptes annuels (pas de dépôt obligatoire pour les commerçants personnes physiques). Le développement des formulaires précités pour les mettre à disposition des déposants sur le site RCS présente ainsi la priorité pour le début de l'année 2006. Même si l'utilisation de ces formulaires ne sera pas réglementée, les entreprises pourront les utiliser de façon tout à fait volontaire.

La centrale des bilans va recourir à un format avec lequel les déposants pourront travailler sans devoir se procurer un logiciel spécifique et coûteux et veillera de fournir la structure sous format XML/XBRL pour les développeurs de logiciels comptables (afin de pouvoir exporter les données comptables et éviter ainsi une saisie manuelle des données).

2. Le dépôt électronique et les formats de fichier

Le dépôt sous forme électronique ne sera possible qu'à partir du moment où le Luxembourg disposera d'une signature électronique opérationnelle et quand l'infrastructure eRCS s'y prêtera. Les travaux préparatoires sur le format électronique débiteront en janvier 2006.

3. Avancement du cadre légal

Les règlements grand-ducaux relatifs au Plan Comptable Minimum Normalisé (PCMN) et à la Commission des Normes Comptables (CNC) devraient voir le jour au cours du 1^{er} semestre 2006. Ils devraient être suivis par un règlement grand-ducal sur les modalités du dépôt des comptes annuels et sur les aspects de diffusion.

4. Début des activités

Il est difficile d'alimenter la Centrale des bilans en l'absence d'une obligation à l'utilisation de formulaires standards, en raison des nombreux retraitements auxquels on peut s'attendre. La date à laquelle la Centrale des bilans commencera ses activités de traitement des données est fonction du calendrier des mesures législatives et des préparations techniques et informatiques. Cette date est fonction de la date d'entrée en vigueur du règlement grand-ducal réglementant le dépôt des comptes annuels (e.a. sous forme électronique).

Le véritable démarrage de la Centrale des bilans commencera donc avec le dépôt structuré des comptes annuels prévu pour les exercices qui débutent le 01 janvier 2007 (et de préférence par voie électronique).

L'activité de diffusion de données de la Centrale des bilans via Internet ne pourra raisonnablement débiter qu'après la collecte d'une masse critique de comptes annuels, c.-à-d. à partir de 2009.

1.2 Division B – Statistiques sociales

1.2.1 Unité B1 – Prix à la consommation – Bâtiment et logement

1. Le chef d'unité faisant valoir ses droits à la retraite en 2007, le principal objectif, pour 2006 comme pour 2007, est d'assurer le passage des responsabilités et des connaissances dans la continuité et dans le respect des délais de publication des résultats des enquêtes courantes.

2. IPC - Poursuite de l'introduction des méthodes préconisées sur le plan communautaire pour l'échantillonnage et le traitement des changements de qualité.

Après la mise en œuvre, en 2005, des recommandations communautaires concernant l'habillement, celles concernant les livres (inclusion des "bestsellers" dans l'échantillon) trouveront application en 2006. Le relevé de prix ayant démarré en 2005, l'intégration des variétés nouvelles dans l'indice se fera dès que l'analyse de séries de prix suffisamment longues aura permis de juger laquelle des méthodes envisageables donne les meilleurs résultats. La conformité avec les règles communautaires ne sera pas exigée avant 2007.

1.2.2 Unité B2 – Emploi

1. EFTs - Enquêtes sur les forces de travail (Règlement. UE)

Echantillonnage et Random digit dialing (RDD). Un contrat a été signé avec Prof. Dr Schnell (Zentrum für quantitative Methoden & Umfrageforschung) portant sur une étude de faisabilité concernant, l'application du "Random digit dialing" pour la sélection des ménages à contacter dans le cadre de l'EFT ainsi que sur les procédures d'échantillonnage. Nous attendons les enseignements de l'étude du Prof. Dr Schnell qui seront présentés sous peu. Les résultats escomptés devraient permettre de redresser certaines incohérences se présentant dans les résultats des dernières EFTs.

Contrat avec Transcom: L'autorisation budgétaire pour réaliser un marché négocié avec la société Transcom concernant la réalisation des interviews EFT par téléphone a été donnée. Le futur contrat avec Transcom couvrira les enquêtes EFT2006/7/8. Ce contrat sera renouvelé en janvier 2006. Les modifications du questionnaire EFT prévu dans le Règlement CE 430/2005 seront à prendre en compte.

Codification automatique du code NACE: Un test pour le "matching" du code NACE Rev.1.1 avec les indications de texte disponibles dans les fichiers EFTs (nom, adresse et activité économique de l'établissement du travailleur) se fera au premier trimestre de 2006.

2. Statistiques sur les postes vacants - Job vacancies statistics (JVS)

Jusqu'à présent le STATEC établit sur la base de fichiers mensuels en provenance de l'Administration de l'emploi (ADEM) et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), des données trimestrielles sur les vacances d'emplois et les emplois occupés (ventilés au niveau section de la NACE rév.1.1). Ces données sont régulièrement transmises à Eurostat.

Mais, un règlement communautaire est en cours de réalisation et prévoit la fourniture:

- de données trimestrielles ventilées par section de la NACE rév.1.1 et par taille de l'établissement, en termes de nombre de salariés (séries brutes et désaisonnalisées),
- de données annuelles en y ajoutant une ventilation supplémentaire, à savoir: la profession
- d'un rapport de qualité.

Comme cette statistique sera établie à l'aide de fichiers administratifs, il faut prévoir une collaboration étroite avec l'ADEM et l'IGSS à ce sujet.

1.2.3 Unité B3 – Salaires, Coût du Travail

1. ICT - (Nouvel) Indice trimestriel du coût du travail (Règl. UE)

Avec la disponibilité des résultats de l'enquête "Coût de la main-d'œuvre 2004", fin juin 2006, il faudrait prévoir l'intégration de ces données dans l'application informatique permettant le calcul automatique de l'ICT ainsi que l'extension des calculs aux sections LMNO de la NACE Rev.1.1. (Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire; Education; Santé et action sociale; Autres activités de services collectifs, sociaux et personnels). A cet effet, le STATEC conclura un contrat de service avec des experts externes.

La période de transition pour le Luxembourg venant à échéance début 2007, la transmission des séries, couvrant les sections LMNO de la NACE Rév.1.1 devra avoir lieu endéans les 70 jours suivant le premier trimestre de 2007. Le Comité du programme statistique institué par l'article 1er de la décision 89/382/CEE, Euratom en décidera en fonction des résultats des études de faisabilité. Une décision négative de la part du CPS ne ferait que reporter la date d'échéance. Le rapport qualité annuel pour l'ICT 2005 devra être transmis à Eurostat pour le 31 août 2006 au plus tard.

2. CMO - Enquête sur le coût de la main-d'œuvre 2004 (Règl. UE)

Les fichiers avec les résultats de l'enquête doivent être transmis à Eurostat pour la fin du mois de juin 2006. Le rapport de qualité CMO2004 devra leur parvenir le 31 décembre 2006, au plus tard..

3. Actualisation des résultats du coût de la main-d'œuvre 2005 (Gent's agreement)

La disponibilité des résultats CMO2004 permettra la mise à jour les statistiques annuelles sur le coût de la main-d'œuvre à fournir à Eurostat.

Statistiques sur les salaires/gains – Source: IGSS:

- *Average annual gross earnings et Gains harmonisés (Gent's agreement),*
- *Ecart salarial Hommes/Femmes (indicateur structurel)*

Ces statistiques, demandées par Eurostat, sont établies annuellement sur la base des fichiers IGSS "Emploi-salaires".

1.2.4 Unité B4 - Population

1. Enquête permanente sur les budgets des ménages (EBM)

Suite à la réorganisation du "field-work" l'avenir de l'enquête permanente sur les budgets des ménages ne semble plus être en danger. Notre objectif est d'avoir pour la fin 2006, 3 000 ménages enquêtés et de publier les résultats au 1^{er} semestre de 2007 est tout à fait réaliste. A l'heure actuelle presque 1 600 ménages ont été enquêtés et des crédits budgétaires pour 1 500 ménages nous ont été accordés pour 2006.

Afin de combler le surcroît de travail que l'abandon de la saisie CATI a engendré, il faudrait peut-être prévoir de recourir à des employés CAT pour la saisie des questionnaires.

Restent cependant encore à résoudre les problèmes méthodologiques qui se posent au niveau de l'extrapolation et de la repondération d'échantillons cumulés sur 3 ans. Il faudrait également élaborer un nouveau système d'échantillonnage moins contraignant (Attendre le rapport du Professeur Dr Rainer Schnell sur l'EFT).

2. Refonte Registre Central de Population, RP2011

En 2002, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative a pris l'initiative de relancer la refonte du registre central de population luxembourgeois, le "Répertoire général des personnes physiques" qui deviendrait le "Registre de l'Etat Civil et de la Population". La modification de la loi afférente constitue un préalable à la mise sur pied d'un nouveau registre. Malheureusement, ces travaux n'ont pas connu de suite.

Si l'on souhaite vraiment que le RP2001, ait été le dernier recensement classique et qu'à l'avenir l'établissement de statistiques socio-démographiques se fasse, dans une très large mesure, sur base de fichiers administratifs existants, plusieurs conditions devront être remplies:

Des registres devront être créés dans tous les domaines de la vie socio-économique comme le logement ou l'éducation, couverts normalement par les recensements classiques.

Afin de pouvoir combiner les données contenues dans différents registres, une certaine flexibilité de l'interconnexion devra être autorisée. L'interconnexion des fichiers sera également indispensable pour améliorer leur fiabilité.

Dans une première étape (RP2011), on pourrait envisager un "register-based census" . Sur base des indications contenues dans le registre central de population, des questionnaires préimprimés (nom, adresse, date de naissance, sexe, nationalité) sont envoyés par voie postale aux ménages, qui les complètent en ce qui concerne les autres variables. La collecte se fait, de façon traditionnelle, par des agents recenseurs qui, à ce moment, vérifient si les indications du registre central sont exactes (notamment l'adresse).

Une décision de principe concernant l'interconnexion devrait être prise dans les meilleurs délais. Si une telle interconnexion devait être interdite, seul un recensement classique (dépôt, retrait) pourrait être envisagé pour 2011.

3. CVTS3 (Continuing Vocational Training Survey)

L'enquête portera sur la formation professionnelle continue dans l'ensemble des entreprises luxembourgeoises de 10 salariés au moins et de tous les secteurs d'activité mis à part ceux de la santé, de l'agriculture et de la fonction publique. Ce sera l'Université du Luxembourg, en collaboration avec un 2^e sous-traitant (collecte des données auprès des entreprises qui réalisera l'enquête).

Selon le calendrier prévu, l'enquête sur le terrain se déroulera de mars à octobre 2006, en interviews face à face, par des enquêteurs formés à cet effet. Compte tenu de taux de réponse attendu environ 2 200 entreprises seront contactées pour avoir 1 500 entreprises participantes. Un premier fichier provisoire sera transmis à Eurostat en février 2007 et la version finale et définitive des micro-données est prévu pour fin juin 2007. Les subventions d'Eurostat seront de l'ordre de 130 000 EUR.

4. Statistique sur la migration et la protection internationale

Alors que l'immigration joue chez nous le rôle que l'on sait, nos statistiques en la matière comportent de nombreuses lacunes au niveau des caractéristiques des migrants (situation par rapport à la vie économique, niveau de qualification, raison de la migration). Ces déficiences s'expliquent par la relative pauvreté du contenu du registre central de population qui sert de source depuis 1987. Avant cette statistique était basée sur des fiches individuelles remplies par les administrations communales. Ces changements avaient été introduits dans le but de réduire la charge des communes.

Un règlement communautaire qui est en instance et qui prévoit, entre autre, la fourniture des données mentionnées plus haut nous obligera de toute façon à modifier notre système de collecte. Il faut également prévoir une collaboration plus étroite avec la Direction de l'Immigration, fournisseur de nombreux statistiques en la matière.

5. Etat civil - Statistiques sur les partenariats (PACS)

Au 1^{er} novembre 2004 est entré en vigueur la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats (PACS). Nos pays limitrophes, comme par exemple la France publiant, dans le cadre des statistiques de l'état civil, des statistiques sur les partenariats, Il faudrait faire les démarches nécessaires afin d'établir nous aussi, des statistiques à ce sujet (contacter les communes, élaboration d'un bulletin etc.).

6. AES (Adult Education Survey)

Une enquête sur la formation des adultes sera réalisé en 2007 avec 2006 comme année de référence.

Comme le STATEC ne dispose pas de personnel en nombre suffisant, l'enquête sera confiée à des sous-traitants qui seront vraisemblablement les mêmes que pour l'enquête CVTS3. enquête sur le terrain se déroulera entre mars et décembre 2007 auprès de 4 600 personnes âgées entre 25 et 64 ans.

7. Statistiques sur les crimes et délits (Crime Statistics)

La "DG Justice, Liberté et Sécurité" a chargé Eurostat d'établir des statistiques sur les crimes et délits. Cette enquête est envisagée.

8. TUS (Time Use Surveys)

Pour le moment le STATEC ne participe pas à cette enquête. EUROSTAT voudrait cependant savoir si le STATEC compte lancer une telle enquête dans un proche avenir.

9. Santé

La Direction de la Santé – Service des Statistiques est en charge de l'établissement des statistiques dans le domaine de la santé. Le STATEC lui-même n'établit qu'un certain nombre de statistiques relatives à la mortalité (p.ex. mortalité infantile, table de mortalité, espérance de vie etc.).

A l'avenir un questionnaire commun OMS-OCDE-EUROSTAT sera à remplir.

10. Protection sociale

Les statistiques afférentes sont établies par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

1.2.5 Etudes, projets

Etudes

IPC - Etude Pilote visant à l'établissement d'un indice du coût de logement des propriétaires.

Le principe de l'établissement de cet indice résulte d'une décision du CPS, qui a également arrêté que la méthode de mesure du coût de logement des propriétaires devait être celle d'un indice des prix d'acquisition (prix hors terrain) des logements nouveaux dans le secteur des ménages, et que des études de faisabilité devaient être menées dans chaque Etat membre, avec élaboration d'indices nationaux expérimentaux.

Des études de faisabilité ont jusqu'à présent été faites dans un nombre limité d'Etats membres, mais la généralisation des études pilotes ne se fera pas avant 2007, alors que le plan de travail 2006-2008 d'Eurostat prévoit l'aboutissement des travaux, avec établissement d'indices du coût de logement pour tous les pays de la zone euro, pour la fin de l'année 2008. Malgré l'absence d'un contrat communautaire, le STATEC a tenu à démarrer une pré-enquête en 2005, travail qui est poursuivi en 2006.

Il s'agira dans un premier temps

- de faire l'inventaire de séries statistiques existantes en la matière et d'évaluer sur quels points ces statistiques devront être modifiées pour répondre aux exigences de l'indice des prix du coût de logement des propriétaires;
- de vérifier dans quels domaines les renseignements statistiques font complètement défaut, de faire pour ces domaines un inventaire des sources de données potentielles et de recueillir auprès de ces sources un maximum de renseignements;
- d'établir, en se fondant sur les données recueillies et en respectant les méthodes décrites (de manière fragmentaire) dans la version préliminaire du manuel méthodologique établi par Eurostat, un indice brut des prix du logement qui inclut les prix des terrains.

Les deuxième et troisième phases, qu'Eurostat prévoit actuellement pour la période 2007-2008, concernent l'établissement d'un indice des prix des grands travaux de réparation et d'entretien du logement, ainsi que l'élaboration d'un indice des prix des terrains à bâtir, qui devra permettre l'exclusion des prix des terrains de l'indice des prix du logement.

Sujets prévus pour 2006

- Les indicateurs de salaires et de coût (Bulletin du STATEC)
- L'enquête 'Coût de la main-d'œuvre 2004 (Bulletin du STATEC)
- Etudes "gender" en vue d'un colloque commun avec le MEGA (Cahier économique du STATEC)

- Besoins en logements et Démographie (Working Paper)
- Les travailleurs salariés de 50 ans et plus (Working Paper)
- Rapport 2006 "Travail et Cohésion Sociale" (Cahier économique)
- Déterminants de la fécondité (Working Paper)

Projets de recherche

1. "Soutenabilité à long terme des finances publiques et vieillissement"

Dans le cadre d'une convention avec la LIS (Luxembourg Income Study), un modèle comportant plusieurs modules sera élaboré.

- Module démo-économique (répartition par âge de la population, emploi, productivité, croissance potentielle)
- Module incluant les dépenses publiques subissant l'impact de vieillissement (pensions, santé, assurance-dépendance, éducation)
- Module permettant d'établir des indicateurs de soutenabilité à long terme des finances publiques.

Ces modules sont programmés en EXCEL et en Eviews.

Ont été réalisés à ce jour, les sous-modules 'Projections de population' et 'Projection de la population active et de l'emploi'. Les modules concernant les dépenses de santé et retraite sont fournis par l'IGSS.

2. Enquête sur les Revenus et les Conditions de Vie (EU-SILC)

Cette enquête est la source européenne de référence pour les statistiques comparatives sur la répartition du revenu et l'exclusion sociale. Elle couvre l'ensemble des 25 Etats Membres de l'Union européenne. Cette enquête permet de produire, notamment pour le Luxembourg, les indicateurs structurels de cohésion sociale devant être repris dans le rapport annuel de printemps du Conseil européen. Elle a également pour fonction au travers de la méthode ouverte de coordination d'encourager la coopération entre les Etats Membres dans leur lutte commune contre l'exclusion sociale.

Les travaux de collecte des données et de dépouillement sont réalisés par le CEPS (Convention pour 3 ans).

C'est le STATEC qui effectue les derniers contrôles avant envoi à Eurostat et qui établit les indicateurs de cohésion. Il a également organisé des séminaires de formation pour les utilisateurs potentiels de cette base de données.

Cette enquête a permis de dresser un premier rapport novateur sur le thème du travail et de la cohésion sociale au Luxembourg. Elle a permis de mettre en valeur une approche longitudinale de la statistique de la pauvreté que l'on rencontre encore trop peu souvent dans les études sur données de panel surtout au Luxembourg. Une première analyse portant sur la pauvreté persistante a ainsi pu être intégrée au "Rapport Travail et Cohésion Sociale".

Cette enquête offre un large éventail d'analyses possibles sur le thème du revenu et des conditions de vie et certaines sont déjà en préparation comme les prélèvements sociaux obligatoires, la durée du travail, les taux de remplacement et la pauvreté. D'autres devraient suivre.

3. IPC - Etude Pilote visant à l'établissement d'un indice des prix à la consommation harmonisé à taxes constantes.

L'objectif est d'identifier toutes les taxes significatives grevant les prix à la consommation et d'établir un indice dans lequel les évolutions de prix dues à des modifications de ces taxes ont été neutralisées. Le projet pilote prévoit la mise en oeuvre d'un système informatique permettant l'établissement de l'indice à taxes constantes dans les mêmes délais que l'IPCH, ainsi que l'établissement rétroactif de séries indiciaires des années 2003-2006 sur la base décembre 2002. L'aboutissement du projet est prévu pour la fin de l'année 2006.

1.3 Division C – Comptes nationaux, conjoncture, statistiques l'entreprises

1.3.1 Unité C1 – Comptes nationaux

1. Consolidation des travaux relatifs à la grande révision 2005 et des comptes trimestriels

Lors des travaux de la grande révision des comptes nationaux de 2005 et de la mise au point des tous premiers comptes nationaux trimestriels pour le Luxembourg, un nombre important de chantiers ont été ouverts. En 2006 il s'agira avant tout de **clôturer** tous ces chantiers, réaliser ceux des objectifs stratégiques de l'année passée qui n'ont pas pu être réalisés en 2005, et de **consolider** les travaux ainsi faits.

La consolidation comportera un **volume important de documentation et d'analyse des résultats dégagés** (rédaction de notes méthodologiques, séminaires économiques, schémas des flux de données et des procédures, méta données relatives aux fichiers de base et aux tableaux publiés, etc.) . Ceci signifie aussi que les connaissances théoriques des membres de l'équipe vont être étoffées (mise en relation plus poussée des travaux concrets avec la méthodologie, connaissance plus poussée du contenu conceptuel des agrégats calculés). Il faut en effet savoir que la grande majorité du personnel de l'unité C1 est d'ancienneté relativement récente.

Concrètement ceci signifie aussi, **qu'à l'exception de l'établissement de comptes nationaux financiers, aucun chantier supplémentaire majeur** - par rapport à ceux ayant déjà figuré sur la liste des objectifs 2005 - **ne va être entamé en 2006**. Cette année de consolidation est d'autant plus importante qu'à l'horizon s'annoncent d'ores et déjà deux événements majeurs pour les comptes nationaux:

- l'introduction de la nouvelle nomenclature d'activité NACE Rev2 qui comporte des changements substantiels par rapport à la NACE Rev1.1 actuellement en vigueur.
- la préparation des modifications engendrés par la révision du SCN (Système de Comptes Nationaux des Nations Unies)/SEC (Système européen des comptes) actuellement en cours (finalisation de la révision du SCN prévue pour 2008, introduction du SEC révisée probablement en 2011). Ceci peut paraître encore bien loin dans l'avenir mais certains des changements méthodologiques proposés sont lourds en conséquence et il ne faut pas oublier que le Luxembourg a toujours un retard considérable sur le programme de publication actuel du SEC95.

Afin que ces deux chantiers majeurs au potentiel de perturbation énorme puissent être abordés en toute sérénité à partir de 2007, il faut arriver en 2006 à bien ficeler tous les bouts du système actuel.

2. Assurer la qualité des résultats et données sources

Ce deuxième objectif est en fait fortement complémentaire de celui de la consolidation. Une fois les principaux chantiers terminés il s'agira de faire une **analyse plus poussée du contenu économique à la fois des résultats et des données source**. Ceci ne pourra se faire que moyennant la mise en place des outils additionnels afin d'assurer des contrôles de qualité réguliers. Dans cet ordre d'idées on peut par exemple mentionner la collaboration avec l'unité "C4 – Statistiques à court terme" en matière des indicateurs d'activité mensuels où encore la collaboration avec les unités "C3 – Statistiques d'entreprises", "A4 – Répertoire des entreprises", "D3/4 – Balance des paiements", "D2 – Revenus d'investissements directs", "D1 – Commerce extérieur" en ce qui concerne l'analyse des données de base au niveau entreprises (projet MicroDat). Une autre collaboration importante concerne la mise en cohérence des données du compte du reste du monde avec ceux de la balance des paiements.

Outre ces collaborations entre unités il s'agira de mettre en place **des mécanismes de contrôle de la qualité à l'intérieur de l'unité C1**. En effet vu l'intégration de plus en plus poussée des comptes (comptes annuels; comptes trimestriels; dimensions par produits, par branches, par secteurs, dimension temporelle, prix courants/constants; flux non financiers et financiers; variables stocks et flux etc.) il est primordial de bien maîtriser la qualité des chiffres, au risque de ne pas arriver à boucler le système et de perdre la cohérence.

3. Etablissement de comptes financiers du Luxembourg

Le règlement (CE) no 2223/96 du CONSEIL du 25 juin 1996 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans la Communauté (SEC95) impose aux Etats Membres l'établissement de Comptes nationaux y compris les comptes financiers selon une méthodologie commune. Le programme de transmission SEC95 demande l'établissement de comptes financiers annuels. Le règlement (CE) No 501/2004 du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2004 prévoit par ailleurs l'établissement de comptes financiers trimestriels pour les administrations publiques. En outre, l'orientation ECB/2002/7 demande l'établissement de comptes financiers trimestriels.

En date du 10 juin 2005, le Gouvernement en conseil a décidé de charger le STATEC de l'établissement des comptes nationaux et plus particulièrement des comptes financiers du Luxembourg.

A cet effet le STATEC a entamé des négociations, en vue de la fourniture des données de base nécessaires, à la fois avec les responsables de la BCL qu'avec ceux de la CSSF.

4. Réorganisation de l'unité et intégration de nouvelles ressources

Les restructurations/renforcements suivants auront lieu au courant de l'exercice 2006:

- Le groupe "**T1: Comptes trimestriels**" va être renforcé par l'arrivée d'un nouvel universitaire mathématicien/statisticien/économètre" en avril 2006.
- Le groupe "**T2: Institutions financières**" est renforcé par le transfert d'une personne du groupe "T4: Dépense de consommation finale des ménages et commerce extérieur" vers T2. Ceci est rendu nécessaire par la surcharge de travail résultant de la prolifération de travaux à rythme trimestriel et de l'ajout de nouveaux travaux (notamment calcul des nouvelles SIFIM qui devra à l'avenir se faire à rythme trimestriel). La personne transférée assurera des travaux de mise à jour, notamment en relation avec les données sur les OPC transmis par la CSSF. Pour la réalisation de comptes nationaux financiers l'unité C1 devra en plus être renforcé comme suit:
 - trois universitaires économistes statisticiens permanents;
 - le financement d'un expert externe (d'une banque centrale ou d'un institut statistique chargé de l'établissement de comptes financiers) pour la durée d'une année.
- Le groupe "**T3: Comptes des administrations publiques**" a été renforcé par l'arrivée d'un nouvel universitaire économiste fin 2005. Ce renforcement a été plus que nécessaire vu la prolifération de nouvelles exigences surtout en ce qui concerne la notification dans le cadre de la procédure de déficits excessifs (règlement 3605 et sa mise à jour en 2005).
- Le groupe "**T4: Dépense de consommation finale des ménages et commerce extérieur**", composé d'une seule personne, est dissout. Ceci à cause des besoins additionnels en ressources du groupe T2. Les travaux seront répartis entre les autres groupes de la façon suivante:
 - le groupe T3 sera en charge de la mise à jour et du calcul de la dépense de consommation des ménages relative aux produits fortement liés aux administrations publiques (p.ex. santé, éducation)
 - le groupe T1 reprendra les travaux relatifs aux produits à rythme de mise à jour trimestriel (p.ex. carburants, tabacs) ainsi que la mise à jour des données du commerce extérieur
 - le groupe T2 se chargera de tous les produits touchant au financier (p.ex. assurances, commissions bancaires)
 - le groupe T5 reprendra la mise à jour de tous les autres produits ainsi que l'intégration du tout pour le calcul de la dépense de consommation finale et de la pondération de l'indice des prix à la consommation
- Le groupe "T5: Comptes annuels" est renommé en "**T4: Comptes annuels**" vu la dissolution de l'ancien groupe T4. Le nouveau groupe T4 a été renforcé par l'arrivée d'un nouvel universitaire économiste/gestionnaire fin 2005. Vu qu'avec l'arrivée d'un autre universitaire économiste/gestionnaire au sein de l'unité C3 certains travaux, traditionnellement faits par C1, vont pouvoir être transférés à C3, le groupe T4 disposera enfin de plus de ressources pour mener à bien ses travaux.

Ainsi l'unité C1 obtient un renforcement substantiel de 3 universitaires en 2005/2006. Pour la réalisation de comptes financiers le recrutement de trois universitaires supplémentaires est à envisager à court terme. Pour le moment un intense effort de formation est en cours afin de rendre les nouveaux membres productifs le plus tôt possible. Il faut néanmoins savoir que la formation d'un comptable national prend généralement 2 à 3 ans.

1.3.2 Unité C2 – Conjoncture, prévision, modélisation

1. Ajustement saisonnier des séries trimestrielles

Il faut continuer à développer et harmoniser les méthodes d'ajustement saisonnier au sein du STATEC. Il s'agit d'un outil de première importance pour ce qui est de l'analyse des comptes nationaux trimestriels, publiés pour la première fois en 2005. Il faudrait donc arriver en 2006 à publier des comptes nationaux désaisonnalisés, du moins pour ce qui concerne les principaux agrégats. La méthode de désaisonnalisation doit régulièrement être revue et corrigée (au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles) par des personnes ayant un savoir-faire pointu en la matière.

A ce sujet il importe de signaler qu'Eurostat organise des formations et des conférences régulières sur ce sujet. L'unité C2 suit ces travaux de près, en concertation avec l'unité C1.

2. Prévisions mensuelles d'emploi

Comme les données sur l'emploi de l'IGSS (Inspection générale de la sécurité sociale) ne sont disponibles qu'avec un retard de 3 mois sur celles du chômage, le STATEC effectue des prévisions d'emploi sur les 3 mois manquants. Cet exercice se fait mensuellement à l'aide du logiciel DEMETRA. Le principe est de calculer la série désaisonnalisée de l'emploi salarié intérieur et de la prolonger de 3 mois. Puis, ces 3 mois de la série désaisonnalisée sont corrigés par leur facteur saisonnier pour obtenir l'emploi salarié intérieur brut des 3 mois manquants.

Ces données sur l'emploi, ensemble avec le chiffre du nombre de chômeurs inscrits (DENS) de l'ADEM (disponible sans retard), permettent d'estimer la population active et le taux de chômage pour les 3 derniers mois. Ces données provisoires sont alors transmises au Comité de conjoncture et publiées dans le Conjoncture Flash.

Il faudra faire éventuellement une analyse succincte dans quelle mesure cette méthode très rudimentaire produit des erreurs dans la prévision.

Ensuite il faudra aussi tester des méthodes alternatives de prévision, comme notamment les prévisions directes que l'on peut obtenir par DEMETRA et les comparer à la technique employée actuellement sur base de l'adéquation entre valeurs prévues et valeurs réalisées.

3. Prévisions mensuelles d'inflation

L'objectif en matière de prévisions mensuelles d'inflation doit être de disposer à terme d'un support économétrique à plus fort contenu économique. Un projet de recherche mené avec la CREA (Cellule de recherche en économie appliquée) de l'Université de Luxembourg vise justement à cette finalité.

4. Prévisions macro-économiques annuelles

La mise sur pied du modèle MODUX a été effectuée dans le but de faciliter les prévisions macro-économiques, de les rendre plus cohérentes et de disposer d'un outil qui permet d'effectuer des simulations de chocs extérieurs ou de variantes de politique économique.

Un objectif à viser, mais pas forcément en 2006, consiste en l'application, à l'intérieur du STATEC, des résultats des projets de recherche en matière de modélisation, entrepris avec des organismes extérieurs. Les projets en question sont:

- modèle trimestriel de la boucle prix-salaires, avec la CREA (Cellule de recherche en économie appliquée, auprès de l'Université de Luxembourg);
- modèle trimestriel du secteur financier;
- modèle d'indicateurs précurseurs visant le PIB trimestriel, avec l'OFCE (Organisme français des Conjonctures Economiques);

- modèle d'équilibre général, avec le réseau Ecomod du professeur Bayar.

Notons à ce sujet que les travaux effectués avec l'OFCE visant à établir un modèle trimestriel du secteur financier, ont bien été automatisés et transférés dans le logiciel économétrique Eviews. Tentative a été faite pour la première fois en automne 2005 d'établir une prévision trimestrielle autonome pour les principaux agrégats du secteur financier entrant dans la maquette annuelle MODUX avec le sous-modèle trimestriel du secteur financier.

Les résultats des autres projets ne sont pour le moment pas transférés.

5. Conjoncture Flash

Diversifier encore plus le type d'indicateurs repris pour chaque partie de la publication conjoncture flash, l'idée étant de ne pas donner l'impression au lecteur de lui resservir le même plat réchauffé chaque mois (des efforts ont cependant déjà été faits à ce niveau).

6. Notes de conjoncture

La Note de Conjoncture est une publication bien établie mais elle ne suscite guère de commentaires passionnés à l'intérieur de la maison, comme on a pu le constater lors des séminaires économiques organisés afin de présenter et de discuter de la situation conjoncturelle.

Il faudrait arriver à une plus grande résonance à l'intérieur de la maison en ce qui concerne les aspects conjoncturels de la situation économique. En ce qui concerne les lecteurs extérieurs, il conviendrait peut-être d'effectuer un jour une "enquête de satisfaction".

La première Note de conjoncture de l'année (NDC n°1) est présentée d'ordinaire comme un bilan (économique et social) de l'année écoulée.

Cette note, qui paraît au mois de mai, est plus volumineuse que la publication habituelle, car elle intègre de nombreux éléments supplémentaires:

- une partie structurelle (la dernière en date portait sur l'économie des services au Luxembourg);
- l'agriculture (qui n'est d'habitude pas traitée dans l'analyse des branches);
- la démographie des entreprises;
- l'économie de la connaissance;
- des tableaux plus détaillés sur les prix à la consommation;
- des tableaux plus détaillés sur les salaires (rémunération des salariés par branches – données issues des comptes nationaux);
- salaire social minimum;
- disparité, inégalité des salaires et pauvreté;
- données relatives à la démographie (mouvements migratoires, projections de population);
- résultats des enquêtes EFT (Enquête force de travail);
- Finances publiques.

7. Analyse et études

La section reste focalisée sur la conjoncture et les prévisions; toute problématique analysée devrait être vue dans ce contexte. Toutefois, la nécessité d'approfondir des sujets particuliers, le plus scientifiquement possible (étant données les contraintes de temps et de ressources) n'est pas niée.

8. Projets de recherche extérieurs et modèles économétriques

L'objectif principal doit être la transposition au STATEC des connaissances acquises à travers les projets extérieurs. A l'heure actuelle, pas tous les projets menés avec des organismes de recherche extérieurs ont abouti à l'amélioration des méthodes au sein du STATEC. Il en est par exemple du projet "indicateurs précurseurs". En 2006, il serait dès lors souhaitable de tirer le maximum de bénéfice des cinq projets actuellement en cours:

- indicateurs précurseurs;
- modèle trimestriel du secteur financier;
- boucle prix-salaire (trimestrielle);
- modèle d'équilibre général;
- modèle trimestriel du secteur financier.

1.3.3 Unité C3 – Statistiques d'entreprises

1. Consolidation et finalisation des travaux en cours

L'année 2006 sera avant tout caractérisée par des travaux de consolidation, où l'accent sera essentiellement mis sur la finalisation des travaux en cours et sur l'amélioration de la qualité des données d'entreprises. La priorité sera dès lors donnée à la transmission des tableaux manquants à Eurostat.

2. Mise en cohérence des micro-données des grandes entreprises

Un autre objectif important est la mise en cohérence des micro-données des grandes entreprises entre les différentes sources statistiques. Les projets FATS (Foreign affiliate trade statistics) en coopération avec la division D mais aussi les réunions du "Groupe de travail entreprises" (GTE) – en collaboration avec la division A - et l'analyse du transport par eau sont à mentionner dans ce contexte.

3. Formation

Notons pour finir, le remplacement de 2 personnes au sein de l'unité en début d'année 2006 qui exigera un encadrement et un suivi régulier de la part de l'un ou l'autre membre de l'unité C3. Les efforts en matière de formation du personnel entamés en 2005 seront continués en 2006.

1.3.4 Unité C4 – Statistiques à court terme

Quatre chantiers principaux devront être ouverts en 2006. Les trois autres objectifs dépendront de l'avancement des travaux et des ressources mises à disposition de l'unité.

Le volume de travail supplémentaire total en relation avec les cinq objectifs principaux peut être évalué à environ 184 jours, c.-à.d. le volume de travail annuel d'une personne occupée à 70%. Il va de soi qu'à court terme, un étoffement en personnel de l'unité s'impose.

1. Indices des prix à la production des produits industriels (IPPI)

Les séries IPPI désagrégées connaissent souvent des évolutions brusques et fluctuations élevées qui ne peuvent pas être interprétées convenablement. Au cours de l'année 2006, l'unité C4 - en collaboration avec C1, C2 et C3 – fera des visites d'entreprise visant l'amélioration de la qualité de l'IPPI. Ces réunions devront servir:

1. à améliorer les contacts entre le STATEC et les entreprises;
2. à mieux connaître les gammes et processus de fabrication ainsi que les spécificités des produits et des marchés;
3. à définir plus clairement (description, destination, volume, unités, etc.) les produits suivis mensuellement.

Ces travaux porteront sur toute l'année 2006 (à raison de deux visites hebdomadaires), chaque visite devant être préparée et documentée. Cet objectif stratégique aura la priorité absolue pour C4.

En outre, l'application SPSS et la méthode de saisie doivent être refaites pour permettre:

4. une meilleure gestion des produits pour lesquels les prix sont demandés;
5. une plus grande flexibilité de travail.

L'unité C4 se chargera du développement de l'application.

2. Indices mensuels des prix à l'importation

La mise en oeuvre de cette variable, prévue dans le Règlement (CE) 1158/2005 du Parlement Européen et du Conseil du 6 juillet 2005, sera entamée au cours du premier semestre de l'année 2006.

Une première réunion de concertation entre les unités 'statistiques à court terme' et 'statistiques du commerce extérieur' a eu lieu le 27 septembre 2005. Lors de cette réunion, il avait été décidé de calculer un indice des prix à l'importation sur base d'un échantillon de produits (ou groupes de produits) pour lesquels des valeurs unitaires seront régulièrement calculées à partir de la fin 2005.

Dans la réunion de la task-force 'Prix à l'importation' du 14 décembre 2005, Eurostat a informé le STATEC sur les possibilités d'une participation à un échantillon européen des prix à l'importation. Celle-ci permettrait au STATEC de suffire aux dispositions réglementaires tout en ne fournissant qu'un seul prix à l'importation mensuel (CPA 271 – produits sidérurgiques) provenant de la zone non-euro. Le 18 janvier 2006, le STATEC a informé Eurostat de son intérêt et a confirmé sa participation à l'échantillon européen.

Le STATEC produira donc un indice mensuel des prix à l'importation des produits sidérurgiques (CPA 271) d'une qualité adéquate sur base de valeurs unitaires issues des statistiques du commerce extérieur. Les premiers indices doivent être transmis à Eurostat en juin 2006, la première période de référence étant janvier 2006 et l'année de base 2005.

3. Indices de la production industrielle – méthodes de calcul

Lors d'un contrôle de plausibilité effectué par les comptables nationaux, il avait été détecté qu'il existe quelques incohérences entre l'évolution des comptes trimestriels en volume d'une part et les indices de la production industrielle d'autre part. Il a été décidé de passer - si nécessaire et possible-, pour le calcul de l'indice de la production industrielle (IPI), d'unités physiques (kg, m² etc.) à des valeurs de la production déflatées par l'indice des prix à la production des produits industriels. Cette adaptation méthodologique, permise par le manuel méthodologique relatif aux indicateurs conjoncturels, devrait garantir une plus grande cohérence entre le IPI et les comptes trimestriels en volume.

Ce changement de méthode présuppose une amélioration de la qualité des déflateurs, c.-à.d. des indices des prix à la production des produits industriels.

4. Formation interne

Les travaux journaliers et les conversations entre le chef d'unité et ses collaborateurs ont démontré qu'il existe des besoins spécifiques de formation interne. De ce fait, il est prévu de donner au cours de l'année 2006 les formations internes suivantes:

- initiation à la théorie et la pratique des indices
- présentation de résultats
- analyse et interprétation de résultats

Il faudra également prévoir une formation SPSS pour au moins 2 agents ainsi qu'une initiation méthodologique plus approfondie en cas de production de nouvelles statistiques. Il va de soi que l'unité est ouverte pour toute sorte de synergies en cette matière.

Autres objectifs dépendant de l'avancement des travaux et de ressources:

5. Indices trimestriels des prix des services

Le Règlement court terme amendé prévoit Q1/2006 comme première période de référence de l'indice des prix trimestriel des services. L'octroi d'une période transitoire allant jusqu'au 11 août 2008 est possible. A celle-ci s'ajoute un an supplémentaire si le chiffre d'affaires de l'Etat-Membre, réalisé dans les NACE couvertes, représente moins d'un pour-cent du total communautaire en l'année de base. Un second délai supplémentaire est prévu pour la mise en oeuvre de cette variable pour les activités des NACE 63 et 74.

Comme l'unité C4 ne dispose pas de ressources en personnel avec la qualification nécessaire pour relancer ce chantier d'envergure complexe et très technique, la mise en oeuvre des dispositions du règlement nécessitent l'assistance d'un expert externe (prestataire de services sous contrôle direct du STATEC). A cause du basculement dans l'ordre des priorités, ce projet a été ajourné à 2007.

6. Enquêtes de conjoncture dans l'industrie et la construction – méthodologie

Il est nécessaire d'analyser la méthodologie des enquêtes de conjoncture dans l'industrie et la construction, d'adapter les schémas de pondérations, d'étendre les échantillons et reprogrammer partiellement l'application SPSS.

7. Collaboration STATEC/Chambre des Métiers

Le STATEC et la Chambre des métiers veulent faire avancer le projet de collaboration en matière d'enquêtes de conjoncture dans le parachèvement et les installations techniques du bâtiment, cette collaboration sera préparée au cours de 2006.

1.3.5 Unité C5 – Transports, agriculture

Agriculture

L'utilisation statistique du système SANITEL ne peut actuellement s'appliquer qu'aux enquêtes par sondage du cheptel bovin au 1^{er} décembre et non aux recensements agricole du 15 mai, respectivement triennal du bétail au 1^{er} décembre. Comme les rubriques de SANITEL diffèrent tant de celles du SER que de celles du STATEC, cette utilisation demande de plus le recours à des procédures d'estimation pour certaines catégories de bovins (veaux pour abattage p.ex.).

Le Ministère de l'Agriculture a proposé la formation d'un groupe de travail pour étudier le remplacement des recensements du STATEC par l'utilisation des données administratives existantes du Ministère pour alléger la charge administrative des exploitations agricoles. Etant donné les problèmes d'harmonisation des définitions et des caractéristiques questionnées, c'est un travail complexe et à moyen (au mieux) terme. Le STATEC participe à ce groupe de travail.

Le groupe s'est réuni en décembre 2004, ainsi qu'en janvier et en juillet 2005. Il a été décidé d'harmoniser les questionnaires que le STATEC utilise pour son recensement agricole du 15 mai avec les formulaires du Service d'économie rurale (SER) et de faire transiter - pour des raisons techniques - les données individuelles du système SANITEL (Banque de données ou les exploitants agricoles doivent déclarer la naissance, l'achat, la vente et l'abattage de leurs bovins) par le SER afin d'y être intégrées à la banque de données MACAA qui contient des données sur les surfaces et les autres cheptels. Cette façon de faire nous permet de faire abstraction pour le moment de la problématique de l'identifiant commun, le no d'exploitation ("Kannenummer") étant à ce stade suffisant (le SER dispose en outre des matricules nationaux des exploitations agricoles).

Le SER mettrait ensuite à la disposition du STATEC des fichiers avec les données individuelles et un tableau de correspondance vers nos codes. Nous avons reçu les premiers fichiers (avec la situation au 15 mai) en novembre 2005. Malheureusement les chiffres fournis pour le cheptel bovin ne correspondent pas avec les chiffres provisoires que nous avons relevés lors du recensement du 15 mai 2005 pour les différentes catégories de bovins. Le fichier avec les surfaces agricoles est en cours d'évaluation.

La finalité de ces travaux est de remplacer les questions sur les surfaces et les cheptels de notre questionnaire du 15 mai par les données administratives du SER (MACAA). Nous avons espéré y parvenir pour 2006, mais les problèmes avec le cheptel bovin ne seront pas résolus avant la mise en oeuvre de notre recensement agricole du 15 mai 2006. Il nous faudra donc attendre 2007 pour le recensement. Les enquêtes par sondage sur le cheptel bovin des 1^{er} décembre 2006 et 2007 ou nous recevons directement les données SANITEL pour l'ensemble du pays et ou nous pouvons appliquer des coefficients pluriannuels pour les rubriques manquantes pourront toutefois, comme celles de 2003 et 2004 être remplacées par l'utilisation de données administratives.

Le passage par le SER et sa banque de données MACAA est logique, mais l'avancement des travaux relève du SER et de l'informaticien du Centre informatique de l'Etat mis à sa disposition. Le STATEC ne peut pas influencer sur la rapidité de ces travaux.

Transports

1. Transports routiers de marchandises

- codification régionale au niveau NUTS3

La mise en oeuvre de la codification régionale a été reportée par Eurostat au 1.1.2007 du fait que le logiciel ILSE, à fournir par Eurostat, n'était pas prêt en 2005 pour assurer une implantation dès le 1^{er} janvier 2006.

Le service informatique a prévu une plage de programmation au courant du 2^e semestre DE 2006 pour préparer la mise en oeuvre de la codification.

2. Transport aérien

La collaboration avec le service de l'aéroport est très bonne. La fourniture totale des données selon le règlement sera réalisée en 2006.

3. Navigation intérieure

Les préparations pour la mise en oeuvre du nouveau règlement sont prévues en 2006, de sorte que l'application du règlement sera garantie au 1.1.2007

4. Chemin de fer

La collaboration avec les CFL doit être améliorée. Actuellement le contact n'est pas optimal, les CFL ne répondent que rarement à notre courrier. Une nouvelle réunion STATEC/CFL est prévue au courant de janvier 2006. Lors de la réunion on analysera les modalités de collecte des données dans le cadre de la libéralisation des transports par chemin de fer.

5. Parc automobile

Des problèmes techniques au CIE (Centre Informatique de l'Etat) nous empêchent de disposer, comme par le passé, des données détaillées pour le parc automobile en circulation au 1.1.2005

1.3.6 Unité C6 – Statistiques R&D, économie nouvelle, environnement, tourisme

1. R&D et innovation

L'année 2006 verra la mise en oeuvre de l'enquête CIS 4 (Community innovation statistics) (2002- 2004). Ce sera la première mouture de cette enquête effectuée selon les stipulations du Règlement no 1450/2004.

Les enquêtes concernant les effectifs et les dépenses de R&D (Recherche et Développement) du secteur Etat et du secteur privé seront effectuées par le CEPS/INSTEAD en fonction des stipulations du règlement no 753/2004.

2. Les technologies de l'information et de la communication (TIC)

- L'enquête TIC ménages 2005 a été effectuée sur le terrain par TNS ILRES et celle relative aux TIC entreprises 2005 par le CEPS/INSTEAD.

- Le point fort est le raccourcissement du délai de disponibilité des données concernant les ménages de plus d'un mois. Les données 2005 ont en effet été disponibles dès la fin novembre 2005.

- En octobre 2005 nous avons publié le Bulletin du STATEC No 3-2005 "Les technologies de l'information et de la communication en 2004" qui reprend sur 339 tableaux les résultats détaillés des enquêtes TIC 2004. Il s'agit de la documentation la plus vaste publiée jusqu'ici par le STATEC sur ce domaine.

- Les deux enquêtes seront répétées en 2006 sous l'égide d'Eurostat.

3. Tourisme

- Un groupe de travail piloté par le Ministère du Tourisme a rédigé les avant-projets de loi et de règlement grand-ducal concernant la réforme de la fiche d'hébergement. Le point le plus important pour le STATEC dans cette nouvelle loi et le nouveau règlement grand-ducal est l'informatisation de la majeure partie (environ 90%) de la saisie des fiches d'hébergement. Il est en effet prévu d'instaurer un système intégré de transmission des informations du logeur vers le STATEC et la Police Grand-Ducale.

4. Indicateurs structurels

L'unité coordonne tous les travaux en relation avec les indicateurs structurels et vérifie notamment la disponibilité des données pour le "Annual progress report" qui remplacera le "Spring Report" à partir de 2006. Les indicateurs sont gérés et analysés par l'Observatoire de la compétitivité du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur. Le STATEC s'engage à fournir toutes les données dont il dispose pour alimenter cette base de données.

1.4 Division D – Statistiques économiques extérieures

1.4.1 Objectifs et défis transversaux des statistiques économiques extérieures

1. Avancement des échéances de publication

Eurostat et la BCE ont raccourci les délais pour la transmission des résultats. Ces objectifs sont désormais intégrés dans les règlements communautaires régissant l'ensemble des statistiques économiques extérieures (balance des paiements - BDP, commerce extérieur - CEX et investissements directs étrangers - IDE).

Comme en 2005 les unités en charge de la BDP et du CEX visent à respecter toutes les échéances pour la transmission des données mensuelles, en dépit des graves problèmes rencontrés au niveau de la collecte.

2. Simplification administrative

Pour 2006 la démarche auprès des déclarants directs va être poursuivie au niveau de la BDP. Dans le domaine du CEX il est prévu de limiter la déclaration quantitative (masse ou unité supplémentaire) à une seule variable. Par ailleurs, l'on poursuivra le développement et l'adaptation des outils de transmission électronique.

3. Qualité statistique et coût de production

Récemment la Commission a mis en place un système de "monitoring" se traduisant par la réalisation de rapports de qualité à établir dans chaque statistique. Si ce "monitoring" est (en soi) incontestablement une initiative positive, cet exercice n'est pas sans générer un coût au niveau du compilateur qui devra produire toute une série d'indicateurs et de rapports de qualité.

Des rapports de qualité spécifiques sont à établir au cours de l'année 2006 pour les différentes statistiques économiques extérieures.

4. Inclusion des sociétés de participation financière

Dans le cadre BDP et IDE les sociétés de participation financière (holding et soparfi) – plus de 26 000 entités - jouent un rôle particulièrement important. Néanmoins leur couverture statistique est actuellement nettement en retrait. Aussi le STATEC a-t-il initié des pourparlers au niveau ministériel et administratif pour combler ces lacunes par recours à des données administratives. Des investigations complémentaires sont à mener à ce sujet durant l'année 2006.

Des actions dans ce domaine deviennent d'autant plus urgentes que l'impact des transactions via ces sociétés implantées au Luxembourg est substantiel au niveau européen (environ un tiers des opérations totales de l'UE) et mondial (quelque 15%). La qualité des statistiques internationales en est donc directement affectée et les organisations internationales intensifient les pressions à ce sujet.

5. Implications des travaux d'harmonisation au plan international

Au cours des dernières années les efforts d'harmonisation des statistiques économiques extérieures ont été poursuivis par différentes organisations internationales (e. a. Eurostat, BCE, FMI, OCDE, CNUCED). Ces mêmes organisations ont également abordé une série de questions méthodologiques qui se posent par les mutations profondes des relations internationales dans le cadre du processus de globalisation.

En dépit de la charge de travail importante, la division essaie de suivre tous ces travaux qui ne soulèvent pas seulement des questions d'ordre méthodologique ou conceptuel, mais ont également des implications sur le système de collecte et de production des résultats.

6. Publication des résultats et études

Toutes les données des SEE seront publiées au plan national au moment de leur transmission aux organisations internationales. Outre la diffusion des résultats par le biais de communiqués, tableaux

statistiques et indicateurs, des données plus détaillées pourront être fournies sur demande aux intéressés.

Au début de cette année la Division D a présenté un Bulletin sur "Les échanges économiques extérieurs du Luxembourg (2002 – 2005)".

La division prévoit par ailleurs la réalisation du rapport sur la compétitivité, la contribution à la NDC pour la partie sur les relations économiques extérieures ainsi que la production d'autres études spécifiques.

1.4.2 Unité D1 – Commerce extérieur

1. Simplification administrative

Afin d'alléger la charge déclarative des redevables de l'information INTRASTAT, l'unité D1 a dispensé, avec effet au 1^{er} janvier 2006, les entreprises de fournir des informations sur la quantité en masse nette pour tous les biens pour lesquels des unités supplémentaires doivent être mentionnées simultanément. Citons l'exemple des DVD (code NC8: 85243920) où la fourniture de la masse nette (kg) ainsi que de l'unité statistique supplémentaire (pièces) ont été obligatoires pour les années antérieures. A partir de 2006, il suffit d'indiquer le nombre de pièces. Précisons que le nombre de codes de marchandises NC8 pour lesquels la déclaration de la masse nette n'est pas requise passe de 519 à quelque 2 800 codes en 2006.

2. Publication de l'Indice des valeurs unitaires (reprise de la série)

(Finalisation des travaux entamés en 2005)

3. Nouvelles statistiques établies sur base du croisement des informations du registre Intrastat avec celles du répertoire des entreprises

Les statistiques servent à l'analyse structurelle du commerce extérieur.

Il s'agit notamment de ventiler les déclarants Intrastat / Extrastat ainsi que leurs échanges commerciaux par secteur d'activité, par taille d'entreprise,

En 2006 les unités A4 et D1 mettent en place, dans le cadre d'un projet Edicom II, l'architecture permettant une production régulière (probablement à un rythme annuel) de ces statistiques.

4. Analyse des flux d'importations et de réexportations

Ce projet consiste à étudier le phénomène du commerce import-réexport qui ne cesse de croître au cours des dernières années.

5. Tests de l'outil de collecte on-line et mise en production au plan national

(Finalisation du projet entamé en 2005)

6. Mise en production de la phase I de la "reprogrammation"

(Finalisation du projet entamé en 2005)

Il s'agit notamment de la mise en ligne du nouveau système de collecte (Intrastat), de production (Intrastat) et de publication du commerce extérieur ainsi que de la transmission des résultats à Eurostat en format GESMES 2.1.

7. Mise en production de l'outil d'analyse "Business Objects"

(phase II de la reprogrammation)

8. Développement et mise en production des modules "Extrastat"

(phase III de la reprogrammation)

9. Réorganisation des activités de l'unité D1 à la suite de la mise en ligne du nouveau système de collecte et de production du commerce extérieur.

1.4.3 Unité D2 – Investissements directs étrangers

1. Réorganisation des travaux pendant le stage du chef d'unité

L'unité D2 doit poursuivre la réorganisation interne des travaux suite à l'admission au stage du chef d'unité pour combler ses absences pendant sa période de formation à l'INAP (suivi des examens de formation générale et de formation spéciale). Les suppléants aux travaux devront faire e.a. l'objet d'une initiation préalable à la programmation en SPSS.

2. Qualité: Analyse et contrôle des données issues des enquêtes IDE 2004 et 2005

L'accomplissement des travaux sera tributaire de la volonté de coopération des entreprises et du volume (imprévisible) des redressements à faire.

a) Obligations communautaires

- Production des statistiques IDE 2004 et 2005 et révision des statistiques IDE 2003
- Bénéfices réinvestis
- Stocks IDE pour la PEG 2005 (BCL)
- Transmissions à Eurostat, OCDE (Vademecum)
- Lancement et gestion de l'enquête IDE 2005 et redressement des réponses incomplètes

b) Autres objectifs

Qualité et cohérence: Travaux d'harmonisation des résultats stocks/flux

1.4.4 Unité D3 – Balance des paiements – collecte

- Suite à la confrontation des résultats BDP avec ceux de la Comptabilité nationale, la série des revenus du travail en BDP est à réviser pour tenir compte de différents éléments de la rémunération qui ne sont pas déclarés aux organismes de la sécurité sociale.

- Afin de compléter les chiffres collectés relatifs à la retenue à la source sur les revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts, il y aura lieu d'assurer la communication par l'administration compétente des résultats annuels globaux par pays.

- La série relative à certaines données sur les transactions réalisées par le Luxembourg avec les institutions européennes sera à réviser en tenant compte de données de base de meilleure qualité et d'une subdivision plus fine en ce qui concerne plus spécialement la rubrique des transferts.

- Une amélioration de la procédure d'estimation mensuelle des résultats concernant les opérations d'assurances et de réassurances est prévue par recours à des informations supplémentaires disponibles auprès du Commissariat aux Assurances.

- La promotion du régime de la déclaration directe générale auprès des entreprises affichant une activité d'envergure avec l'étranger sera poursuivie.

1.4.5 Unité D4 – Balance des paiements – production

- Dans le cadre de l'établissement des comptes non financiers trimestriels par secteur institutionnel pour la zone euro, 21 nouvelles rubriques seront à introduire pour les transferts. Tout sera mis en œuvre pour fournir ces résultats sans extension du système de collecte actuel.

- Par application du règlement européen n° 184/2005 chaque pays doit fournir un "quality report" suivant des normes prédéfinies (et actuellement en finalisation au niveau européen) dans le but d'évaluer la qualité et la cohérence interne et externe des résultats transmis.

- Dans un contexte de contraintes et d'exigences sans cesse croissantes, le premier souci sera de maintenir le rythme de production des résultats conformes aux dispositions réglementaires en la matière, avec un respect scrupuleux des différentes échéances et des formes de transmission prescrites.

- Différents travaux, entamés en 2005, se poursuivront en 2006. Il s'agit plus particulièrement des dossiers suivants:

- confrontation des résultats "balance courante" et "compte reste du monde",
- recherche d'une cohérence entre les différentes séries statistiques (flux et stocks) en matière d'investissements directs étrangers (IDE),
- écritures de contrepartie dans les services de transport comme suite à l'évaluation des importations de marchandises sur une base fab (prix du marché à la frontière douanière de l'économie exportatrice).

- Par ailleurs, la participation au plan international aux discussions et réflexions sur les révisions des standards statistiques se poursuivra.

- Des travaux statistiques préparatoires pour l'extension éventuelle de l'EMU en 2007 sont à prévoir en fonction des prescriptions émanant notamment de la BCE (back-data par exemple).

Etudes prévues en 2006

- En vue de valider (ou d'invalider) nos résultats concernant les transferts de fonds des migrants, un modèle de base (qui reposera sur de multiples informations et indicateurs) sera élaboré.

- Suivant les concepts actuellement en vigueur, on comptabilise la marge résultant de l'achat par un négociant résident d'un bien à un non-résident et sa revente ultérieure à un autre non-résident comme service lié au commerce. Afin de mieux cerner l'ampleur de ces transactions une révision du champ des négociants sera entreprise en 2006.

1.5 Récapitulatif des objectifs pour 2006

Unité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Obligation juridique
B1	Prix à la consommation – Bâtiment et logement			
B1	Départ du chef d'unité en 2007: Assurer le passage des responsabilités dans la continuité et dans le respect des délais de publication des résultats			
B1	IPC: Poursuite de l'introduction des méthodes préconisées sur le plan communautaire pour l'échantillonnage et le traitement des changements de qualité. Biens concernés en 2006: - livres et disques compacts.	Année 2006	31.12.2006	En instance
B1	IPC: Etude Pilote visant à l'établissement d'un indice des prix à la consommation harmonisé à taxes constantes.	Année 2006	10 mois après signature du contrat	Contrat Eurostat
B1	IPC ; Etude Pilote visant à l'établissement d'un indice du coût de logement des propriétaires	Année 2006	31.12.2006 (première phase)	Contrat Eurostat?
B2	Emploi			
B2	(EFT)- Enquête sur les forces de travail. Renouvellement du contrat avec Transcom pour la réalisation des entretiens téléphoniques (EFT2006/7/8)	mi-décembre 2005-mi-janvier 2006	01/01/2006	Non concerné
B2	(EFT)- Enquête sur les forces de travail. Lancement de l'EFT2006 avec questionnaire modifié (Règl. No 430/2005 du 15.03.2005)	mi-décembre 2005-mi-janvier 2006	15/01/2006	Règlement communautaire
B2	(EFT)- Enquête sur les forces de travail. Pondération annuelle des résultats EFT2005	15/112005-14/03/2006	15/03/2006	Règlement communautaire
B2	(JVS) - Job vacancies statistics. Travaux préparatoires pour la production trimestrielle et annuelle des statistiques sur les postes vacants en vu du futur règlement UE en cette matière.	2006-2007	1 trim 2007	Règlement communautaire en cours
B2	(EFT)- Enquête sur les forces de travail. Poursuite de l'analyse systématique de l'EFT2006, corrections et production des résultats	2006	fin de chaque trimestre	Règlement communautaire
B2	(EFT)- Enquête sur les forces de travail. Tirage de l'échantillon EFT2007 (p.m. 2006 RDD)		15/10/2006	Règlement communautaire
B2	(EFT)- Enquête sur les forces de travail. Rapport de qualité annuel EFT2005	2006	31/12/2006	Règlement communautaire
B2	(JVS) - Job vacancies statistics. Production trimestrielle des statistiques sur les postes vacants par section de la NACE Rev.1.1 sur la base des fichiers	2006	fin de chaque trimestre	Règlement communautaire en cours
B3	Salaires, Coût du travail			
B3	(ICT) -Indice trimestriel du coût du travail: expiration des dérogations concernant les sections LMNO de la Nace: prévoir un contrat avec SIROM	2006-2007	31/03/2007	Règlement communautaire
B3	(ICT) -Indice trimestriel du coût du travail: Production trimestrielle de l'ICT (Eurostat, SDDS)	2006	fin de chaque trimestre	Règlement communautaire
B3	(CMO2004) Coûts de la main-d'oeuvre 2004. Analyse systématique et corrections. Production et transmission des résultats à Eurostat	2006	30/06/2006	Règlement communautaire
B3	(CMO2004) Coûts de la main-d'oeuvre 2004. Rapport de qualité CMO2004	2006	31/08/2006	Règlement communautaire
B3	(ICT) -Indice trimestriel du coût du travail. Rapport de qualité annuel ICT2005	2006	31/12/2006	Règlement communautaire
B4	Population			
B4	EBM: Avoir pour fin 2006, 3000 ménages enquêtés et publier résultats au 1er semestre de 2007	2006	Travail continu	Non, gentlemen's agreement
B4	Refonte Registre Central de Population	2006	Travail continu	Néant
B4	RP2011: Travaux préparatoires	2006-2010	Travail continu	Règlement communautaire en instance
B4	CVTS3 (Continuing Vocational Training Survey) : L'enquête sur le terrain sera réalisé de mars à octobre 2006 (face to face interviews)	2006-2007	30/06/2007	OUI, règlement communautaire
B4	Statistique sur la migration et la protection internationale	2006		Règlement communautaire en instance
B4	Etat civil: Statistiques sur les partenariats (PACS)	2006	Travail continu	Néant
B4	AES (Adult Education Survey): travaux préparatoires pour l'AES dont l'année de référence est 2006 et l'enquête sur le terrain se déroulera en 2007.	2006-2008	30/06/2008	Règlement communautaire en instance (dans le cadre du règlement sur le Life Long Learning)

Programme statistique 2006 du STATEC

Unité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Obligation juridique
C1	Comptes nationaux			
	Consolidation du dispositif de compilation des comptes (annuel et trimestriel):			
	- Révision/consolidation/documentation de l'outil d'arbitrage emplois-ressources annuel (MASTER) ; notamment en ce qui concerne le module de calcul à prix constants	02/06-05/06	05/06	
	- Consolidation/documentation de la procédure centrale de transformation des données de base selon les concepts du SEC95 (CNTOT)	02/06-05/06	05/06	
	- Consolidation/documentation de l'outil de calcul des comptes trimestriels ainsi que la base de données des indicateurs à court terme	03/06-06/06	06/06	
	- Documentation/consolidation des changements faits lors des travaux relatifs à la grande révision 2005			
C1	Accroissement de la qualité des données de base et des agrégats publiés (annuel et trimestriel) :			
	- Mise en place d'un calendrier des mises à jour des données de base (sources annuels et indicateurs trimestriels) ; y compris définition de procédures formelles de fourniture des données	04/06	04/06	
	- Réorganisation de certains des fichiers de base (notamment feuilles PS et fichiers utilisant des liens directs)	09/06-12/06	12/06	
	- Consolidation des outils de contrôle de la qualité de la procédure MASTER	05/06	06/06	
	- Mise en route du projet MicroDat (y compris la conception d'un interface d'analyse et mise à disposition des outils d'analyse aux différents fournisseurs de données)			
C1	Compléter le programme de fourniture du SEC95 (comptes des secteurs annuels, FBCF branches x produits, stock de capital, TES, tableaux emplois-ressources) :			
	- Fourniture de tableaux emplois ressources (tableaux SEC95 15 et 16) à Eurostat et publication sur le site Internet du statec (HolyPib)	02/06	09/06	Règlement SEC95
	- Fourniture des éléments des comptes par secteur pour le secteur des administrations publiques et du reste du monde (tableau SEC95 800)	02/06	09/06	Règlement SEC95
	- Fourniture des tableaux de FBCF (tableau SEC95 0302 = tableau croisé branches x produits) et du stock de capital (tableau SEC95 2000 = tableau croisé branches x produits)	09/06	09/06	Règlement SEC95
	- Fourniture des tableaux de dépense de consommation finale des ménages à prix constants (tableau SEC95 0501) et dépense de consommation finale des ménages par durabilité (tableau SEC95 0117)	09/06	09/06	Règlement SEC95
	- Fourniture des tableaux entrées-sorties pour les années 1995 et 2000 (tableaux SEC95 1700, 1800, 1900)	09/06	09/06	Règlement SEC95
C1	Etablissement de comptes nationaux financiers			
	- Négociation et mise en place de structures de fourniture des données de base avec la CSSF et la BCL	01/09	12/06	Règlement SEC95 ; règlement (CE) No 501/2004 du parlement européen et du Conseil
	- Recrutement de trois universitaires économistes/statisticiens en tant que personnel permanent ; recrutement d'un expert externe (d'une banque centrale ou d'un institut statistique chargé de l'établissement de comptes financiers) pour la durée d'une année.			
	- Mise en place d'un inventaire des données disponibles et d'un cadre conceptuel de compilation de comptes financiers			
	- Commencement des travaux de développement de comptes financiers			
C2	Conjoncture, prévision, modélisation			
C2	Modification de la NDC 1 (Rapport annuel); recentrage sur les thèmes conjoncturels et la prévision; à discuter: enlever thèmes structurels ou sociaux (renvoyer à une publication alternative)	parution de la NDC 1 à la mi-mai	prendre décision sur nouveau contenu NDC fin février	néant
C2	Transposition au STATEC des résultats de tous les projets de recherche extérieurs en matière de modélisation	fin 2006	néant	néant
C2	Produire, analyser et publier les comptes nationaux trimestriels désaisonnalisés	01/04/2006	néant	néant?
C2	Publier un cahier économique sur modux (report objectif 2005)	souhaitable: mars 2006	néant	néant

Programme statistique 2006 du STATEC

Unité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Obligation juridique
C3	Statistiques d'entreprises			
C3	Compléter la transmission des tableaux des statistiques structurelles d'entreprises vers Eurostat. Introduction du concept entreprise. Transmission des tableaux 'classes de taille'	01/2006-03/2006	Fin mars 2006	règlement (CE, EURATOM) N° 58/97
C3	Projet Microdonnées concernant les grandes entreprises. Le projet consiste à résoudre au mieux les problèmes d'incohérence entre différentes sources statistiques : Bdp, commerce extérieur, statistiques structurelles des entreprises	Travail en continue		
C3	Fats (Foreign Affiliates): mise en oeuvre des modalités techniques en vue d'établir les données statistiques sur les 'inward Fats'. Le travail consiste plus précisément à délimiter la population d'entreprises sous contrôle étranger via l'analyse de 3 sources d'enquêtes disponibles, à savoir l'enquête IDE, SSE et l'enquête sur l'activité économique et de recueillir les données sur la structure de l'actionariat pour chaque filiale étrangère.	travail en continue	Fin juillet 2006	Projet de règlement du Conseil et du Parlement européen
C3	Formation des membres de l'unité C3 (cadre méthodologique des statistiques structurelles d'entreprises, discussion de problèmes spécifiques liés au dépouillement des questionnaires, actualisation du 'dictionnaire de dépouillement')	Travail en continue		
C4	Statistiques à court terme			
C4	Elaboration d'indices trimestriels des prix des services	03-12/2006	fin 2006	Règlement (CE) N° 1158/2005
C4	Adaptation des méthodes de calcul des indices de la production industrielle (priorité à la déflation des valeurs) - analyse et mise en oeuvre	01-05/2006	fin mai 2006	Non, mais besoins techniques
C4	Enquêtes de conjoncture dans l'industrie et la construction (analyse/adaptation de la méthodologie, extension de l'échantillon, update pondération) - était prévu en 2005	01-04/2006	fin avril 2006	Non, mais besoins techniques
C4	Extension de l'enquête de conjoncture dans la construction aux entreprises du parachèvement et des installations techniques (projet commun STATEC/Chambre des métiers) - était prévu en 2005	1er semestre 2006	fin juin 2006	Non, mais besoins d'analyse conjoncturelle
C4	Reprogrammation interne de l'application PRODCOM (entamée en 2005)	01-03/2006	fin mars 2006	Non, mais besoins techniques
C4	Formation interne (analyse et interprétation de résultats, théorie et pratique des indices, présentation des résultats, formation spécifique si de nouveaux travaux)	2e semestre 2006	fin 2006	Non, mais besoins techniques
C5	Transports, agriculture			
C5	Transports routiers de marchandise implantation de la codification régionale au niveau NUTS3 Coordination des activités statistiques auprès des autres administrations et notamment auprès de l'administration de l'aéroport, du service de la navigation intérieure et des CFL	2006 2006	31/12/2006 2006	Règlement communautaire Règlements communautaires pour toutes les branches
C5	Agriculture : Coopération dans le groupe de travail "Utilisation données administratives agriculture" - utilisation des données administratives afin de réduire la tâche administrative des agriculteurs pour l'enquête par sondage sur le cheptel bovin	2006-2007	2007	Régularisation au niveau national une fois que le système sera fiable
C5	- création d'une identification unique des exploitations agricoles pour les besoins administratifs et statistiques			
C6	Statistiques R&D, économie nouvelle, environnement, tourisme			
C6	Tourisme: Nouveau règlement grand-ducal concernant la fiche d'hébergement. Reprogrammation de l'application tourisme par l'unité informatique.	janvier-novembre 2006	nov-06	Directive 57/95 Loi du 16 août 1975 sur le contrôle des voyageurs dans les établissements d'hébergement
C6	Community innovation survey 4 (CIS 4)	janvier-septembre 2006	sept-06	Règlement 1450/2004
C6	Usage TIC ménages et entreprises	janvier-novembre 2005	juin-05	Règlement 808/2004

Programme statistique 2006 du STATEC

Unité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Obligation juridique
D1	Commerce extérieur			
D1	Production et diffusion des statistiques mensuelles du commerce extérieur dans le respect des délais prescrits.	01/2006 – 12/2006	<u>plan européen:</u> t+40;t+42;t+70 <u>plan national:</u> t+56 (SDDS) 11/08/2007	Règlement(CE) n° 638/2004 du 31/03/2004; ...
C4/D1	<u>Q.</u> : Analyse économique / Obligation communautaire <u>D.</u> :	01/2006 – 06/2006		<u>Projet I:</u> néant <u>Projet II:</u> Règlement (CE) n°1158/2005 du 6 juillet 2005 néant
D1	<u>Q.</u> : Analyse économique <u>D.</u> : Analyse des flux d'importations et de réexportations	01/2006 – 03/2006	-	
A2 / D1	<u>Q.</u> : Modernisation / Simplification administrative <u>D.</u> : Tests de l'outil de collecte on-line et mise en production au plan na	01/2006 – 12/2006	-	Sécurisation des données transmises
A2 / D1	<u>Q.</u> : Qualité, Optimisation <u>D.</u> : Mise en production de la phase I de la "reprogrammation" :	01/2006 – 06/2006	-	néant
A2 / D1	<u>Q.</u> : Qualité, Optimisation <u>D.</u> : Mise en production de l'outil d'analyse " Business Objects " (phase II de la reprogrammation)	03/2006 – 09/2006	-	néant
A2 / D1	<u>Q.</u> : Qualité, Optimisation <u>D.</u> : Développement et mise en production des modules " Extrastat " (phase III de la reprogrammation)	01/2006 – 09/2006	-	néant
D1	<u>Q.</u> : Restructuration interne <u>D.</u> : Mise en vigueur des composantes du plan d'action liées à la reprogrammation	10/2006 – 12/2006	-	néant
A4 / D1	<u>Q.</u> : Analyse économique <u>D.</u> : Etablissement de nouvelles statistiques suite au croisement du registre Intrastat avec le répertoire des en	03/2006 – 12/2006	31/12/2006	néant
D2	Investissements directs étrangers			
D2	<i>Réorganisation des travaux</i> pendant le stage du chef d'unité	janvier-août 2006	néant	-
D2 / BCL	<i>Qualité:</i> Analyse et contrôle des données issues des enquêtes IDE (et IDB) 2004	janvier-septembre 2006	néant	-
D2	<i>Obligation communautaire:</i> Production des statistiques IDE 2004 et révision des statistiques IDE 2003	juillet-septembre 2006	sept-06	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D2	<i>Obligation communautaire:</i> Lancement et gestion de l'enquête IDE 2005 et redressement des réponses incomplètes	mai 2006 -avril 2007	néant	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D2,D4, C / BCL	<i>Obligation communautaire: Bénéfices réinvestis</i>	juillet 2006 -août 2007	sept-06	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D2	<i>Obligation communautaire: Stocks IDE pour la PEG 2005 (BCL)</i>	septembre 2006	sept-06	Parlement Européen et du Conseil
D2	<i>Obligation communautaire: Transmissions à Eurostat, OCDE (Vademecum)</i>	septembre 2006	sept-06	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D2, D4 / BCL	<i>Qualité et cohérence: Travaux d'harmonisation des résultats stocks/flux</i>	en continu	néant	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D3	Balance des paiements – collecte			
D3	Redressement série revenus du travail	01-06/2006	juil-06	BCE – Eurostat
D3/D4	Collecte données administratives des impôts retenus à la source	06-09/2006	oct-06	BCE – Eurostat
D3	Redressement série relatives aux transactions des institutions de l'UE	01-06/2006	juil-06	BCE – Eurostat
D3	Amélioration de la procédure d'estimations mensuelles des opérations d'(ré)assurance	01-08/2006	sept-06	BCE – Eurostat
D3/D4	Promotion du régime de collecte DDG	2006	en continu	BCE – Eurostat
D4	Balance des paiements – production			
D4	Analyse et transmissions aux 20 échéances différentes (dans le respect de la 2006 forme), des résultats mensuels, trimestriels et annuels aux instances internationales		20 dates différentes	Règlement communautaire n° 184/2005 et guideline ECB in the field of BOP
D3/D4	Introduction de 21 nouvelles subdivisions complémentaires pour les transferts	01-09/2006	sept-06	Eurostat – BCE
D4	Etablissement du «quality report» balance des paiements et échanges internationaux de services	en continu	nov-06	Règlement communautaire n° 184/2005
C1/ D4 (BCL)	Confrontation des résultats «balance courante» et «compte du reste du monde»; poursuite des travaux	en continu	sept-06	Eurostat – BCE
D4	Ajustement Fob (M de biens) :Ecritures de contrepartie à analyser au niveau des services de transport	01-09/2006	sept-06	Eurostat – BCE
D2/ D4	Harmonisation avec la BCL des exigences de production pour les FDI_flows, FDI_stocks et la PEG (position extérieure globale) et recherche d'une cohérence entre les séries	en continu	déc-06	Eurostat – BCE

2. ETUDES ET RECHERCHE

Division A

- Etude sur l'enquête "Facteurs de succès des entreprises"
- Démographie des entreprises
- Centrale des Bilans

Division B

- IPC - Etude Pilote visant à l'établissement d'un indice du coût de logement des propriétaires.
- IPC - Etude Pilote visant à l'établissement d'un indice des prix à la consommation harmonisé à taxes constantes
- Les indicateurs de salaires et de coût
- L'enquête "Coût de la main-d'œuvre 2004"
- Etudes "gender" en vue d'un colloque commun avec le MEGA
- Besoins en logements et Démographie
- Les travailleurs salariés de 50 ans et plus
- Rapport 2006 "Travail et Cohésion Sociale"
- Déterminants de la fécondité
- "Soutenabilité à long terme des finances publiques et vieillissement"
- Revenus et Conditions de Vie (EU-SILC)
- Etude de faisabilité concernant, l'application du "Random digit dialing" pour la sélection des ménages à contacter dans le cadre de l'EFT ainsi que sur les procédures d'échantillonnage (prof. Schnell).
- Analyse de l'enquête CVTS3 (enquête sur la formation professionnelle continue)
- EBM – premiers résultats

Division C

- Productivité et TIC (EU – KLEMS)
- Innovation mesure et déterminants (en lien avec productivité)
- Mesures output des prix et volumes de services non marchands
- Intégration de MODUX dans le modèle macro-économique multinational MacSim
- Développement du modèle économétrique MODUX (OFCE)
- Modélisation dynamique et multisectorielle de l'économie luxembourgeoise (ECOMOD)
- Modélisation trimestrielle (UNI.LU)
- Performance du secteur financier (Projet FNR)

Division D

- Calcul et analyse des indicateurs récurrents sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise
- Etude de l'évolution des parts de marché à l'exportation et des avantages comparatifs révélés
- Analyse du lien entre les investissements directs étrangers et les échanges extérieurs
- Mise en place d'un modèle de base pour évaluer les transferts de fonds des migrants
- Etude sur les transactions de négoce international
- Analyse des flux d'importations et de réexportations de marchandises
- Analyse des échanges de marchandises avec les régions limitrophes
- Enquête sur les exportations de services de transport de marchandises par route dans la Grande Région (projet e-bird Interreg IIIc)
- Préparation de l'enquête 2007 sur les dépenses des salariés frontaliers au Luxembourg (en coopération avec le CEPS Instead)

Notons encore que plusieurs de ces études se font en collaboration e.a avec l'Observatoire de la compétitivité, la (LIS) Luxembourg Income Study, le Centre de recherche public Henri Tudor, l'Université

de Luxembourg, le CEPS Instead, l'Université Libre de Bruxelles (ULB), l'Université de Konstanz, l'Université de Nancy 2, l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE), etc.

3. STATISTIQUES ET SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Dans l'établissement des statistiques le STATEC veille à minimiser la charge administrative pour les citoyens et pour les entreprises. Avant de lancer sondages et recensements il examine si les informations ne se trouvent pas déjà en tout et pour partie dans des fichiers administratifs. Quand il s'agit de lancer des enquêtes le STATEC se coordonne avec d'autres centres de recherche et les chambres professionnelles pour en arriver à une collecte coordonnée des informations de base.

Ainsi une enquête de conjoncture couvrant le commerce et les services a été créée en partenariat entre la Chambre de commerce et le STATEC. Cette enquête a débuté en janvier 2005 et se fait avec une périodicité trimestrielle. Dans le secteur de la construction il y a une collaboration avec la Chambre des métiers pour fusionner à terme les enquêtes de conjoncture.

Plus généralement il importera de mieux coordonner dans le futur les différentes enquêtes et recensements menés au Luxembourg. Afin d'assurer une meilleure visibilité et plus de transparence il publie sur son site une description de l'ensemble des enquêtes accompagnée d'un calendrier des enquêtes auprès des entreprises. Sur le Portail des entreprises le STATEC publiera sous peu des informations sur la classification par activité économique des entreprises (classification NACE).

En 2005 le STATEC a aussi participé de manière active aux travaux du Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE). Il y a entre autres présenté le projet de la Centrale des bilans, projet qui permettra de réduire considérablement le questionnaire de l'enquête annuelle sur la production des entreprises. D'après les calculs effectués ce questionnaire pourrait être réduit de 80% grâce aux données provenant du solde des comptes du Plan comptable minimum normalisé (PCMN). Il a aussi participé ensemble avec les administrations fiscales, les experts comptables et les réviseurs d'entreprise à l'élaboration du règlement grand-ducal à venir sur le PCMN. Le STATEC se propose de recueillir le solde des comptes du PCMN de manière structurée afin de l'utiliser à des fins statistiques et de pouvoir transmettre les données de la Centrale des bilans à d'autres administrations, notamment fiscales, comme c'est prévu dans la loi du 19 décembre 2002.

Au sein du CNSAE les représentants des entreprises ont demandé une "mise à plat" des enquêtes auprès des entreprises. Le STATEC a transmis à un groupe ad hoc du CNSAE les dossiers avec tous les questionnaires des ses enquêtes auprès des entreprises. Ces dossiers ont été examinés et discutés en détail et comme il n'y avait plus de points litigieux soulevés par les représentants des entreprises, on a décidé d'arrêter les travaux du groupe.

Comme conclusion le groupe a retenu trois principes généraux:

- a) le STATEC travaille en interne afin de recourir le plus possible à des sources administratives pour la collecte de ses données (Centrale des bilans, Sécurité sociale, etc.);
- b) le STATEC devrait continuer sa politique actuelle, consistant à exploiter au maximum la marge de manœuvre nationale dans l'application des règlements communautaires pour dispenser le plus grand nombre d'entreprises possible ou n'exiger qu'une information simplifiée;
- c) le STATEC, d'une part, et la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, d'autre part, intensifieront leur collaboration afin de réduire, pour autant que faire se peut, les charges administratives dans le domaine des statistiques.

S'il y avait dans le futur des points à discuter en matière de simplification statistique, les discussions reprendront, soit au groupe "Entreprises", soit lors de réunions ad hoc du CNSAE.

4. COLLOQUES, CONFERENCES ET SEMINAIRES

Conférences/Colloques:

- "En route vers Lisbonne" 2^e colloque luxembourgeois sur l'économie de la connaissance dans une perspective européenne
- "Des nouveaux indicateurs de richesse"
- Présentation rapport de l'OCDE sur le Luxembourg
- Présentation des comptes annuels et trimestriels

Séminaires économiques:

- Random digit dialing
- Salaire social minimum et emploi
- Entrepreneuriat
- Concept de capital et productivité totale des facteurs
- Erreurs de prévision dans les entreprises privées
- TIC, Technologies de l'information et de la communication
- Comptes financiers des entreprises
- La nouvelle procédure de notification du déficit
- Le nouveau PIB: résultats de la révision des méthodes en 2005
- Démographie des entreprises
- Différences socio-démographiques nationaux/étrangers
- Plein emploi: taux d'emploi élargi
- Nouvelle méthode de calcul des SIFIM
- Méthodologie des comptes nationaux trimestriels et évaluation des premiers résultats
- Le TES (tableaux entrées-sorties), aspects méthodologique et présentation des résultats